



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

*Mission Nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale*

Affaire suivie par :

Laurette ORTEGA

e-mail : MNC-antenne-lyon@sante.gouv.fr

Fait à Lyon, le 8 octobre 2015

ARRÊTE SGAR N° 15-271

OBJET : Modification de l'arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Ain

**Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, et D.231-2 à D.231-4,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 11-274 du 5 octobre 2011 et l'arrêté modificatif n° 11-290 du 13 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Ain,
- VU** les désignations formulée par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) en date du 11 septembre 2015,
- VU** la proposition de la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Rhône-Alpes,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annexé à l'arrêté n° 11-274 du 5 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Ain est modifié comme suit.

Dans le tableau désignant les représentants des assurés sociaux au titre de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), Monsieur Philippe JOSSE est nommé titulaire en remplacement de Madame Josette MAUGER, et Monsieur Jean-Noël FLEURY est nommé suppléant en remplacement de Madame Christiane COTTIN :

Titulaire	Monsieur	JOSSE	Philippe
Suppléant	Monsieur	FLEURY	Jean-Noël

.../...

Le reste sans changement ni adjonction.

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales, le Préfet du département de l'Ain, et la cheffe d'antenne interrégionale Rhône-Alpes Auvergne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et à celui de la préfecture du département.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Régionales

Géraud d'HUMIÈRES